|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 30 auDocument 42-F** |
|  | **10 octobre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| proposition de modification de la Résolution 68 – Mise en oeuvre de la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'Evolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Les Etats Membres africains proposent de continuer d'organiser les réunions des directeurs techniques (CTO). Ils proposent en outre d'apporter certaines modifications à la Résolution 68, pour encourager les commissions d'études de l'UIT-T à prendre en considération les résultats de ces réunions dans leurs travaux et pour que le Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation (RG-SS du GCNT) tienne compte de ces résultats lorsqu'il définit les questions stratégiques de normalisation que doit examiner l'UIT-T.  |

# 1 Introduction

Les Etats Membres africains ont connaissance des réunions des directeurs techniques, ainsi que des communiqués publiés par l'UIT-T à l'issue de ces réunions, qui examinent l'environnement de la normalisation et les priorités en matière de normalisation, et font ressortir les besoins du secteur privé. Il y a lieu de noter que la participation des pays en développement et de leur secteur privé à de telles réunions est rare, pour plusieurs raisons évidentes.

Il a été noté que le secteur privé participe grandement aux activités des commissions d'études de l'UIT-T, en particulier les commissions d'études qui s'occupent principalement de questions techniques, et que sa contribution aux travaux de ces commissions d'études est reconnue.

Les Etats Membres africains sont d'avis que les réunions des directeurs techniques devraient se poursuivre et que les commissions d'études de l'UIT-T devraient être informées des résultats de ces réunions et invitées à en tenir compte dans leurs travaux, selon qu'il conviendra.

En outre, le Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation devrait, dans le cadre de ses activités, prendre en considération les résultats des réunions des directeurs techniques, ainsi que les résultats des autres forums de l'UIT qui font ressortir les besoins et les préoccupations des pays en développement.

Les Etats Membres africains sont également d'avis que le secteur privé ne devrait pas jouer un rôle prépondérant dans le cadre des stratégies et des activités de l'UIT-T; la participation de cadres supérieurs de pays en développement aux réunions des directeurs techniques et la prise en compte de leurs préoccupations et de leurs besoins par le Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation peuvent apaiser les inquiétudes relatives à une telle prépondérance.

# 2 Proposition

Dans leur proposition commune, les Etats Membres africains encouragent les commissions d'études de l'UIT-T à prendre en considération les résultats des réunions des directeurs techniques dans leurs travaux et le Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation à tenir compte de ces résultats dans le cadre de ses activités. En outre, les cadres supérieurs du secteur privé de toutes les régions, en particulier des pays en développement, sont invités à participer aux réunions des directeurs techniques et à d'autres forums pertinents de l'UIT.

MOD AFCP/42A30/1

RÉSOLUTION 68 (Rév. HAMMAMET, 2016)

Mise en oeuvre de la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

(Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

reconnaissant

*a)* la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) sur l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) dans laquelle la Conférence de plénipotentiaires a également appelé à organiser le Colloque mondial sur la normalisation (GSS);

*b)* l'objectif de la Résolution 123 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur la réduction de l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement[[1]](#footnote-1)1 et pays développés;

*c)* que le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) est un organisme international de normalisation unique, regroupant des Etats Membres, des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires;

*d)* les conclusions importantes du GSS tenu à Dubaï en 2012 concernant les deux résolutions précitées, à savoir en particulier:

– faciliter un échange de vues avec d'éminents représentants de l'industrie concernant le programme de normalisation et étudier dans le cadre des travaux de l'UIT-T l'évolution des besoins des entreprises et des particuliers; et

– effectuer ces travaux sans nuire au caractère unique de l'Union en tant qu'institution des Nations Unies à caractère intergouvernemental, qui compte également parmi ses membres d'autres entités représentant notamment le secteur privé, les entreprises et les utilisateurs, ni aux méthodes de travail traditionnelles de l'UIT‑T qui reposent sur des contributions;

*e)* que, depuis 2009, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications a organisé six réunions de cadres supérieurs du secteur privé pour examiner l'environnement de la normalisation et pour définir les priorités en matière de normalisation;

*f)* que les conclusions des réunions des directeurs techniques (CTO) ont été prises en considération dans des communiqués officiels de l'UIT-T,

considérant

*a)* que les pays en développement participent presque exclusivement aux activités de normalisation de l'UIT-T et ne sont parfois pas en mesure de participer aux activités de plus en plus fragmentées des organisations de normalisation mondiales ou régionales et aux forums et consortiums de l'industrie, et ne sont parfois pas en mesure de participer aux réunions annuelles des organismes de normalisation;

*b)* que l'UIT-T devrait continuer de renforcer son rôle et évoluer, conformément à la Résolution 122 (Rév. Busan,2014), et qu'il devrait réorganiser des réunions de cadres supérieurs du secteur privé, sur le modèle du GSS, mais limitées au secteur privé, l'objectif étant de renforcer le rôle de l'UIT-T en prenant des mesures appropriées pour répondre aux besoins de ces cadres supérieurs concernant leurs exigences et priorités identifiées pour les activités de normalisation à l'UIT‑T, compte tenu également des besoins et des préoccupations des pays en développement;

*c)* que l'UIT‑T devrait également encourager la coopération avec les autres organismes de normalisation concernés, afin d'éviter des divergences entre les normes de ces organismes et les normes de l'UIT-T,

notant

*a)* les excellents résultats obtenus dans le cadre des Forums mondiaux des chefs d'entreprise (GILF), organisés à intervalles réguliers par le Directeur du Bureau de développement des télécommunications à l'intention des cadres supérieurs du secteur privé; centrés sur les principaux problèmes que pose la généralisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays en développement, ces forums proposent des approches destinées à ces pays pour la prise en compte de ces problèmes;

*b)* que, pour encourager la participation du secteur privé à l'UIT‑T et éviter la multiplication de forums et de consortiums, les activités de normalisation de l'UIT-T devraient dûment répondre aux besoins du secteur des TIC, tout en prenant en considération les besoins des utilisateurs ainsi que les préoccupations des administrations et ce, de façon coordonnée;

*c)* qu'une partie essentielle des travaux relatifs à l'élaboration de certaines normes techniques (Recommandations de l'UIT-T) est effectuée par des représentants du secteur privé;

*d)* que les Recommandations proposées en réponse à ces besoins coordonnés renforceront la crédibilité de l'UIT et répondront aux besoins des pays en mettant en place des solutions techniques optimisées et en réduisant la multiplication de ces solutions, ce qui présentera par ailleurs des avantages économiques pour les pays en développement;

*e)* que le GCNT a reconnu qu'il était nécessaire de disposer d'une fonction stratégie à l'UIT-T et qu'il était vivement souhaitable que toutes les parties concernées, notamment le secteur privé et les pays en développement, apportent leur contribution à la stratégie,

décide de charger le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de continuer d'organiser des réunions de cadres supérieurs du secteur privé, par exemple des réunions des directeurs techniques (CTO), pour faciliter la détermination et la coordination des priorités et des thèmes de normalisation, et de réduire au minimum le nombre de forums et de consortiums;

2 de transmettre les besoins des pays en développement à ces réunions, en les consultant au préalable au moyen de questionnaires, et d'encourager la participation de cadres supérieurs d'entreprises locales;

3 d'encourager de nombreux représentants du secteur privé, issus des Membres du Secteur de l'UIT-T de toutes les régions, à participer aux réunions des directeurs techniques;

4 de définir des mécanismes efficaces pour amener un plus grand nombre de cadres techniques supérieurs à participer à ces réunions en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et la coordination avec les organisations dont ils relèvent et d'encourager ces organisations à adhérer à l'UIT‑T en tant que Membre de ce Secteur ou en tant que Membres de Secteurs, selon le cas;

5 de faire connaître les résultats des réunions des directeurs techniques aux commissions d'études de l'UIT-T, ainsi qu'au Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation, et de les inviter à faire rapport au GCNT sur la prise en compte des propositions des directeurs techniques, dans le cadre de leurs activités;

6 de soumettre à la prochaine AMNT un rapport visant à évaluer les résultats des réunions des directeurs techniques et à examiner la nécessité de poursuivre de telles activités,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en coordination avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

de suivre l'organisation des Forums mondiaux des chefs d'entreprise, et de soumettre leurs résultats au Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie de normalisation, pour qu'il en tienne compte dans ses activités,

invite les Membres de Secteur des pays en développement

à participer aux réunions des directeurs techniques avec leurs cadres supérieurs, et à formuler des propositions concernant leurs domaines de normalisation prioritaires, ainsi que les préoccupations et les besoins des pays en développement en matière de normalisation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)